

31^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 20 juin 2017 à 19h30

À la Halle polyvalente de Glovelier

- Présidente** : M. Nicole LACHAT, Présidente.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé** : M. Abel Gelso (malade).
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 21 du 7 juin 2017, ainsi que par affichage public. L'ajout du point concernant la révision du règlement du SEDE a été publié dans le Journal Officiel n° 22 au 14 juin 2017.

Mme la Présidente Nicole Lachat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Halle polyvalente de Glovelier. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, aux représentants de la presse et au public. Elle souhaite la bienvenue à Moutier dans le Canton du Jura suite à la votation du 18 juin 2017, ajoutant que nous cédonns bien volontiers la place de deuxième commune du Jura à Moutier.

Mme Lachat communique que la présente séance a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le Journal officiel n° 21 du 7 juin 2017, ainsi qu'un complément dans le Journal officiel n° 22 du 14 juin 2017. Elle donne connaissance de l'ordre du jour.

Mme la Présidente propose d'avancer le point n° 14, qui a été ajouté à l'ordre du jour et qui concerne la révision du règlement du SEDE, en point 8, après l'objet concernant le règlement du SEOD.

Le Conseil général accepte cette modification.

L'ordre du jour est accepté.

La Présidente donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Didier Hulmann (PDC) est excusé et non remplacé.
Mme Véronique Meier (PDC) est excusée et non remplacée.
M. Gervais Gisiger (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Gérald Membrez.
Mme Christine Roemer (PCSI+RC) est excusée et remplacée par M. Hubert Fleury.
M. Vincent Seuret (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.
M. Flavien Salvador (PS) est excusé et non remplacé.
M. Damien Lachat (UDC+AB) est excusé et non remplacé.
M. Didier Morandelli (UDC+AB) est excusé et non remplacé.

27 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2017.

Le procès-verbal du 16 mai 2017 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Nicole Lachat a participé à la soirée d'information organisée par le bureau de l'intégration des étrangers concernant la sensibilisation à l'exercice des droits de vote et d'élection le mercredi 24 mai 2017.

Madame la Présidente est invités à l'apéritif le vendredi 23 juin 2013 à la Fête Bassecourt s'amuse, ainsi qu'à l'apéritif du Slow up à Delémont le dimanche 25 juin 2017.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat s'associe à Mme la Présidente et souhaite également la bienvenue à Moutier. Une lettre de félicitations sera envoyée aux autorités communales de Moutier au nom du Conseil communal et du Conseil général. M. le Maire participera à la réception à Delémont demain mercredi en présence des autorités de Moutier.

M. le Maire rappelle l'inauguration de la tour à Hirondelles, au centre du village à Bassecourt, dans la cour d'école primaire, qui s'est tenue le vendredi 9 juin 2017.

Suite au départ à la retraite de notre secrétaire communal M. Michel Guerdat, le Conseil communal a nommé au poste de Chancelier, M. Raphaël Messerli de Glovelier, qui est actuellement employé dans une grande entreprise du Jura sud.

M. le Maire annonce la Fête Bassecourt s'amuse qui se tiendra les 22, 23 et 25 juin et ensuite la Fête du village à Courfaivre les 18, 19 et 20 août 2017.

M. le Maire rappelle le slow up qui se déroulera le dimanche 25 juin. Toutes les routes seront fermés de Bassecourt à Vicques. Ils demandent aux usagers de prendre leurs dispositions. Le slow up passe par Courfaivre et Bassecourt.

Concernant le géothermie profonde, M. le Maire confirme que le Conseil communal maintient sa position au projet qui a reçu l'aval du Conseil général. Une initiative a été déposée au Tribunal fédéral. La commune de Haute-Sorne n'interviendra plus dans ce dossier.

4. Questions orales.

M. Kevin Challet (groupe PS) signale que récemment, nous avons appris que la projet de classes multi-degrés à Soulce ne verrait pas le jour. Selon les informations données, la majorité des parents concernés n'y était pas favorable. La scolarisation des élèves à Glovelier donne entière satisfaction. Kevin Challet ajoute que les parents relèvent un point problématique constitué par les transports. La commission d'école s'est approchée d'un prestataire pour effectuer ces transports. Selon les informations reçues des parents d'élèves, la situation ne donne pas satisfaction. Souvent des élèves sont oubliés ou des retards importants constatés. Cette situation peut amener des désagréments, notamment lorsque les pauses sont de courtes durées (pause de midi). A l'inverse, M. Challet signale que les transports effectués par les deux autres employées communales donnent entière satisfaction. En effet, ces personnes connaissent bien les enfants qu'elles transportent. M. Challet interpelle le Conseil communal et demande comment se fait-il que les deux employées chargées de ce travail ne sont plus sollicitées, sachant qu'elles pourraient très bien effectuer une partie de ces courses, notamment en cours de matinée lorsqu'elles ont effectué les transports légers ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond qu'un bus dessert Undervelier et Soulce. On ne peut pas occuper Mmes Erba et Stadelmann, qui font des transports en même temps. Il n'y a pas d'autre solution que d'avoir un bus qui va à Soulce. Le transport scolaire est du ressort de la commission d'école.

Au niveau des transports, il y a eu des soucis avec des pannes. Nous avons organisé une séance avec M. Roland Cattin. Parfois, il a été constaté des bagarres dans le bus. Un médiateur va bientôt prendre place dans le bus. Il s'agira d'avoir un meilleur contrôle de la fréquentation des enfants. La commission fait le maximum pour que tout fonctionne au mieux.

M. Kevin Challet (groupe PS) est partiellement satisfait.

M. Michel Saner (PDC) relève que début juin 2017, plusieurs appels téléphoniques ont été effectués par des riverains de la gare de Bassecourt à la centrale de la police cantonale à Delémont. Une bande de jeunes gens qui voulait en découdre, poursuivait un adolescent aux environs de la gare. Son père l'attendait dans sa voiture. Deux de ces personnes ont ouvert avec force la portière côté conducteur, alors que le fils prenait place sur le siège passager. Ce conducteur a finalement pris la fuite. M. Saner rappelle que durant cette année, une question orale du même type avait déjà été posée.

A l'heure où nous devons examiner les comptes 2016, tout en rappelant qu'un montant forfaitaire de fr 60'000,- est alloué à la police cantonale jurassienne pour effectuer certaines tâches, notamment celle du maintien de la sécurité publique, ne faudrait-il pas donner plus d'accent sur ce quartier de la gare qui pose problème ? M. Saner se demande également si le Conseil communal ne devrait-il pas prendre langue avec la police ferroviaire du fait que la gare et ses environs sont aussi de leur ressort pour mettre fin à certains dommages à la propriété et autres incivilités ?

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que ces agissements dans la rue sont bien malheureux. Il n'a pas entendu parler du cas cité par M. Saner. M. le Maire relève qu'il rencontre une fois par mois la police cantonale, ceci dans le cadre d'un contrat de prestations. Il rappelle que la place autour de la gare est un quartier sensible. Le cas cité interpelle le Conseil communal. M. le Maire ajoute que l'ensemble de la population de Haute-Sorne se comporte bien et se sent en sécurité.

M. Michel Saner (PDC) est partiellement satisfait.

5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2016 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message n° 93 du Conseil communal au Conseil général du 29 mai 2017).

Mme la Présidente Nicole Lachat communique que l'on va prendre connaissance des comptes communaux 2016 et des comptes des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler, conseiller communal responsables des finances indique que la situation s'est nettement améliorée depuis le début de la fusion. Il présente et commente les différents comptes à l'aide d'un powerpoint.

Les comptes communaux 2016 présentent un excédent de produits de Fr. 377'237,-.

M. Dobler présente ensuite les comptes des Bourgeoisies :

Bassecourt :	excédent de charges de Fr.	2'614.80.
Courfaivre :	excédent de produits de Fr.	839.09.
Glovelier :	excédent de produits de Fr.	89'427.67.
Soulce :	excédent de produits de Fr.	41'529.66.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Portmann (groupe PCSI+RC) indique que le groupe PCSI+RC a pris connaissance des comptes 2016 avec beaucoup de plaisir. Il relève que l'exercice 2016 est le meilleur depuis la fusion. La fiduciaire n'a émis aucune correction. Ce résultat permet d'affirmer haut et fort que la fusion des cinq communes était une décision juste et intelligente et que ce résultat financier positif devrait faire taire les oiseaux de mauvais augure qui prédisaient une catastrophe financière avec la fusion. Il ajoute que la nouvelle commune est en bonne santé et il faut l'annoncer. Ce résultat est le fruit de l'excellent travail du Conseil communal, du Conseil général et de l'administration communale. M. Portmann adresse un coup de chapeau particulier à Etienne Dobler, responsable du dicastère des finances, à Mirco Bellè, administrateur financier et à toute l'équipe du Service financier. Il termine en disant que le groupe PCSI+RC approuvera ces comptes communaux avec enthousiasme et satisfaction.

M. Michel Saner (groupe PDC) communique que le groupe PDC va accepter les comptes communaux 2016. Le groupe PDC se réjouit du bénéfice de l'exercice. Lors des prochains exercices, la Commune

pourra faire des investissements. M. Saner remercie le Conseil communal et le Service financier pour l'excellent travail effectué.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) a pris connaissance des comptes communaux et se réjouit du résultat positif avec un excédent de recettes de Fr. 377'237,-, alors que le budget prévoyait un excédent de charges. Des éléments favorables permettent ce bon résultat et démontrent à quel point il est difficile de faire un budget précis. Nous pouvons nous réjouir de la tenue comptable de cette première législature. Un effort tout particulier a été réalisé pour diminuer la dette qui passe de 44 à 40 millions. M. Ballaman remercie le service financier pour son excellent travail. Il remercie aussi les conseillers communaux qui jouent bien le jeu dans la gestion financière de leur dicastère. Une certaine rigueur de chacun est payante et permet un résultat global encourageant. Comme déjà indiqué avec insistance lors des précédentes présentations des comptes, nous aimerions sérieusement que le règlement des eaux puisse être uniformisé dans les meilleurs délais. Il est impératif de réaliser un récapitulatif des taxes avant fusion et après fusion pour une question de transparence et de clarté pour les citoyens. Il faut absolument pouvoir commencer la prochaine législature avec une uniformité des taxes. M. Ballaman annonce que le groupe PS approuvera les comptes tels que présentés.

M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB) est satisfait du résultat. Il n'y a plus de découvert au bilan. Cela nous donne une bien meilleure position auprès des banques. M. Juillerat ajoute que l'on peut encore faire des économies. Le groupe UDC+AB fera une proposition de diminution du taux d'impôt. Il remercie le Conseil communal.

Mme Céline Grellier (groupe PCSI) demande des éclaircissements concernant l'aide financière au FC Bassecourt, suite à leur ascension en 1^{ère} ligue. Souhaitant faire taire les mauvaises langues accusant nos autorités d'inégalité entre les sociétés, Mme Grellier a demandé, en tant que membre de la commission des finances, à voir les écritures derrière les soldes publiés. Malheureusement, ce qu'elle a découvert lors de cette consultation avec le caissier l'a véritablement déçue. Le FC Bassecourt, lors de sa promotion, a fait plusieurs demandes différentes à nos autorités pour financer la mise à jour de ses infrastructures. Tout cela aurait dû être traité comme un seul investissement et passé au Conseil général. En effet, la facture d'investissement pour le terrain avoisine les Fr. 67'000,- et dans les comptes de fonctionnement, elle a vu des factures pour plus de Fr. 22'000,- liées aux rénovations des infrastructures du FCB. Mme Grellier attendait la séance de ce soir avec impatience pour connaître la définition d'un investissement de la part du Conseiller en charge des finances. Car tout dossier pourrait être monté pour ne jamais être de la compétence du Conseil général ou éviter le vote populaire par scission en étapes. Cette dépense de Fr. 22'000,- dans nos frais de fonctionnement, fait partie d'une compensation octroyée par le Conseil communal pour des frais payés par le FC Bassecourt depuis le début de la législature. Frais parfois à charge de Haute-Sorne pour les autres FC, mais surtout frais couverts par des conventions et des locations payées par les autres FC. La compensation totale est de Fr. 40'000,- soit le 50 % des frais revendiqués par le FC Bassecourt. Le Conseil communal n'en a pas parlé dans sa réponse à Patrick Ballaman en septembre 2016, lorsqu'il a demandé quelle était l'implication de la commune dans l'adaptation des infrastructures du FCB. Elle rappelle que l'uniformisation du traitement de nos sociétés a entraîné, sans être validée par un écrit clair et précis. Donc comment le Conseil communal peut-il faire une compensation sur une période couverte par des conventions légales et valides.

Le skateur ou l'athlétisme à Bassecourt supportent seuls les frais de structures, sont-ils ou seront-ils aussi dédommagés ? Idem pour les sociétés qui ont payé des loyers alors que d'autres non ? Selon la taille et le but d'une société, Fr. 40'000,- fait aussi mal que Fr. 4'000,- dans le budget d'une autre. Mme Grellier relève que le Conseil communal a créé un précédent, qui peut ouvrir la porte à d'autres sociétés ou entreprises lésées par des différences de règlement en début de législature. Mme Grellier est impatiente de savoir comment le Conseil communal va rester équitable entre tous !

Elle termine en posant une série de questions, comme à son habitude, qu'elle a envoyée par courriel, pour permettre une explication claire et précise, face à cette manière de procéder peu claire.

Les questions sont les suivantes :

Sur quelle base le Conseil communal s'est-il permis de procéder à une compensation de prestation, alors que la mise à jour du traitement des sociétés n'était pas unifiée, donc les conventions, règlements des anciennes communes devaient être appliqués ?

Comment ce montant a-t-il été calculé ? Le Conseil communal a-t-il procédé à un contrôle et une vérification des Fr. 80'000,- annoncés par le requérant ?

Pourquoi cette information n'est-elle pas passée en commission des finances et au Conseil communal ?

Est-ce que d'autres sociétés ont reçu des compensations de même type ?

Si non pourquoi celle-ci plus qu'une autre ? Si oui, comment s'est fait votre choix pour les autres sociétés concernées ?

Etienne Dobler apporte les réponses suivantes aux remarques de Mme Grelier.

Tout d'abord, il précise que l'entretien des terrains de football doit être différencié du soutien aux sociétés. En effet, l'entretien des terrains de football est du ressort de la commune puisqu'elle est propriétaire (respectivement les bourgeoisies) des terrains. En ce qui concerne, les travaux effectués sur le terrain de Bassecourt, il faut différencier deux éléments distincts. Tout d'abord, les entretiens courants qui sont effectués sur les terrains de Haute-Sorne. A cet effet, une planification sur cinq ans a été faite avec un prestataire externe, ceci dans le but de garantir une bonne qualité de nos places de sport. L'ensemble des terrains de football de Haute-Sorne (7) sont inclus dans cette planification.

Ensuite, la promotion du FC Bassecourt en première ligue a induit des travaux qui devaient être réalisés en fonction des exigences posées par la ligue nationale de football. Un inventaire a été réalisé par cette instance en collaboration avec le club. Les travaux à réaliser restaient dans les compétences financières du Conseil communal, raison pour laquelle aucune demande n'a été faite au Conseil Général. Précisons encore qu'une partie des travaux a été payée par des sponsors privés du FC Bassecourt.

Dans le cadre des travaux menés en lien avec la politique de soutien aux sociétés, rapidement il est apparu que les différences étaient importantes, notamment en ce qui concerne les clubs de football. En effet, le club de Bassecourt effectuait un nombre important de tâches qui dans les autres clubs (Courfaivre – Glovelier) étaient réalisées par les employés communaux. Il était également constaté que certaines factures liées au fonctionnement (eau – électricité – etc...) étaient payées par le club alors que pour d'autres clubs, elles étaient payées par l'administration communale. C'est ainsi qu'il en est ressorti que le soutien accordé aux clubs de football était fortement déficitaire pour le club de Bassecourt (voir tableau annexée). Basé sur ce constat, le Conseil communal décidait de réduire cette inégalité en accordant un soutien unique de frs 40'000.- en faveur du FC Bassecourt pour solde de tout compte. Alors même que cette dernière ne comblait pas les différences constatées ci-dessus. Précisons encore que le montant ci-dessus a été utilisé pour solder des factures ouvertes en faveur de la commune (eaux – locations –etc...) ainsi que d'autres liées au fonctionnement des infrastructures (électricité).

Etienne Dobler conclut en rappelant que le rapport d'audit de la fiduciaire établit dans le cadre des comptes 2016 relève la qualité et l'exactitude du travail réalisé.

La discussion n'est plus demandée.

Passés au vote, les comptes communaux 2016 et les comptes des Bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Souce sont acceptés à l'unanimité.

M. Etienne Dobler remercie les membres du Conseil général.

6. Information sur le rapport final concernant les travaux à réaliser au Centre de culture et de sport à Courfaivre.

Mme Rose-Marie Allemann communique qu'une séance s'est déroulée ce jour mardi 20 juin 2017, en présence des experts mandatés par l'assurance mobilière, ainsi que les représentants de la Commune de Haute-Sorne, dans le but de dresser un rapport final et évaluer les travaux à effectuer au Centre de culture et de sport à Courfaivre.

Actuellement, la Mobilière a engagé des travaux à hauteur d'environ Fr. 30'000,- pour les différentes investigations nécessaires. Mme Sironi, architecte experte mandatée par l'assurance Mobilière, a confirmé que de nombreux défauts de construction ont été mis en lumière par les différents sondages et travaux de recherches entrepris. Elle a fait part de son incompréhension quant à cette situation, tant

les malfaçons sont nombreuses et n'ont pas été vues par les nombreux intervenants sur le chantier. Tout ceci a amené à la situation actuelle très grave qui met en péril le bâtiment. Elle insiste sur le fait que des travaux d'assainissement extérieurs (drainages, récupération des eaux de la route, étanchéité des pieds de façades) et de séchage à l'intérieur (parois en bois côté sud) doivent être entrepris aussi vite que possible. Il faut absolument éviter que de l'eau puisse continuer d'entrer dans le bâtiment par les voies actuelles. Une fois ces travaux réalisés, grâce à l'étayage de sécurité effectué l'hiver passé, le bâtiment pourra être exploité un hiver de plus. La commune doit maintenant engager un mandataire (architecte) pour les travaux d'assainissement du Centre de culture. Ce mandataire devra faire un suivi auprès de Mme Sironi, afin de valider les travaux projetés.

M. Vincent Voyame demande si un montant des travaux a été articulé ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que le montant estimé des travaux est de Fr. 700'000,-. La participation de l'assurance devrait être de l'ordre de 20 à 30 %.

M. Jean-Luc Portmann est choqué par cette situation, il relève que l'architecte est décédé, ajoutant qu'il y avait une commission de construction pour exercer la surveillance et le suivi des travaux. Il demande si le Conseil communal va aller plus loin dans ses investigations ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que le Conseil communal va en discuter.

7. Prendre connaissance et préavisier la révision du règlement d'organisation et d'administration du SEOD (Message n° 94 du Conseil communal au Conseil général du 29 mai 2017).

En préambule, M. Michel Saner demande une suspension de séance de 5 minutes pour discuter, avec ses collègues, des points concernant les règlements du SEOD et du SEDE. Les membres du Conseil général acceptent cette suspension.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable des services communaux, remplace M. Abel Gelso, conseiller communal en charge de l'environnement, et donne quelques informations d'ordre général. Il passe la parole à M. Henri Erard.

M. Henri Erard, chargé de projet et mandaté par le SEOD présente les modifications du règlement du SEOD, en donnant les explications nécessaires.

L'association des maires et présidents de bourgeoisies du district de Delémont a souhaité harmoniser la gouvernance des syndicats intercommunaux, en l'occurrence du SEOD (Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont) et du SEDE (Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Delémont et environ). La gouvernance se décline en priorité dans la responsabilité politique des conseils communaux à intégrer dans les décisions des structures intercommunales et en améliorant leur lisibilité. Il s'agit en résumé de raccourcir la distance entre le Conseil communal et le syndicat, en désignant les membres des Conseils communaux dans les organes. Une révision totale du règlement est proposée comprenant les nouvelles mesures, une mise à jour des termes utilisés et une coordination avec le nouveau règlement du SEDE, afin que le fonctionnement institutionnel des syndicats intercommunaux soit si possible semblable dans les deux structures.

Les principaux changements sont les suivants :

- ✓ Le nom exact proposé est « Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs ». Le nom du SEOD peut rester comme nom d'usage.
- ✓ Le comité est composé de 11 membres. Il est proposé de mettre en place un comité du SEOD avec un membre par commune, provenant du Conseil communal.
- ✓ L'assemblée des délégués passe de 28 à 22 délégués (tous membres du Conseil communal).
- ✓ La compétence financière des communes passent de Fr. 1'500'000.- à Fr. 5'000'000.-.

Le Conseil général est invité à préavisier la révision du règlement d'organisation et d'administration du SEOD. Ensuite, le règlement sera soumis en votation populaire le 24 septembre 2017 et sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après le scrutin.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le Conseil général préavisie favorablement la révision du règlement d'organisation et d'administration du SEOD par 26 voix, sans avis contraire.

8. Prendre connaissance et préavisier la révision du règlement d'organisation et d'administration du Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs (SEDE) (Message n° 100 du Conseil communal au Conseil général du 9 juin 2017).

M. Pascal Crétin indique que l'assemblée des délégués du SEDE du 23 mars 2017 a approuvé le nouveau règlement. Il donne quelques informations d'ordre général, avant de passer la parole à M. Henri Erard.

M. Henri Erard, chargé de projet et mandaté par le SEDE est présent. Il présente les modifications du règlement du SEDE, en donnant les explications nécessaires.

L'association des maires et présidents de bourgeoisies du district de Delémont ont souhaité harmoniser la gouvernance des syndicats intercommunaux, en l'occurrence du SEOD (Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont) et du SEDE (Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Delémont et environ). La gouvernance se décline en priorité dans la responsabilité politique des conseils communaux à intégrer dans les décisions des structures intercommunales et en améliorant leur lisibilité. Il s'agit en résumé de raccourcir la distance entre le Conseil communal et le syndicat, en désignant les membres des Conseils communaux dans les organes. Une révision totale du règlement est proposée comprenant les nouvelles mesures, une mise à jour des termes utilisés et une coordination avec le nouveau règlement du SEOD, afin que le fonctionnement institutionnel des syndicats intercommunaux soit si possible semblable dans les deux structures.

Les principaux changements sont les suivants :

L'assemblée des délégués passera de 40 à 18 membres. Il est proposé de déléguer un seul délégué par commune à l'assemblée.

Il est logiquement proposé de donner la compétence d'adopter le règlement du personnel et l'échelle de traitement du personnel à l'assemblée des délégués.

La compétence financière des communes sera de Fr. 5'000'000.- par dépense unique, au lieu de 50 % du total des dépenses du dernier budget de fonctionnement (Fr. 923'993.- en 2016).

Le Conseil général est invité à préavisier la révision du règlement d'organisation et d'administration du SEOD. Ensuite, le règlement sera soumis en votation populaire le 24 septembre 2017 et sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après le scrutin.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le Conseil général préavisie favorablement la révision du règlement d'organisation et d'administration du Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs (SEDE) par 26 voix, sans avis contraire.

9. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 350'000.- TTC pour la réfection de la desserte de la Combe Tabeillon à Glovelier (Message n° 95 du Conseil communal au Conseil général du 29 mai 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Georges Migy relève que le chemin de la Combe Tabeillon, situé à l'Ouest du village, relie la Commune de Haute-Sorne au plateau des Franches-Montagnes. Ce chemin a pour fonction prioritaire la déserte forestière du secteur pour l'exploitation et la sylviculture. Ce chemin joue un rôle très important pour la mobilité douce comme itinéraire de randonnée pédestre, ainsi que pour la descente en trottinette, piste VT et parcours de liaison pour les cavaliers. C'est une carte postale de la mobilité douce.

Les Autorités communales, constatant une forte dégradation du chemin sur certains tronçons, qui exigeait un entretien très fréquent et coûteux, ont décidé de l'assainir et ont mandaté un bureau d'ingénieurs pour proposer des solutions techniques durables et économiques. Les travaux d'entretien s'étendent sur toute la longueur du chemin, soit 3'350 mètres et 1'200 mètres de piste semi-carrossable, divisé en 4 tronçons. La demande de crédit porte sur un montant de Fr. 350'000,-. La subvention par le fonds forestier cantonal (60 %) se montera à Fr. 210'000,-. Le solde à financer est de Fr. 140'000,-. La part de la commune de Haute-Sorne (60 %) se monte à Fr. 84'000,-. La participation des tiers bénéficiaires est de Fr. 56'000,-. Le tableau est en cours d'élaboration. Le projet étant financé dans sa totalité par le fonds forestier cantonal, il est convenu que le solde à charge de la commune fasse l'objet d'un remboursement annuel sur une période de 10 ans.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) demande comment est déterminée la participation des tiers bénéficiaires et il aurait souhaité que ces derniers soient mentionnés, par souci de transparence.

M. Georges Migy répond que c'est le Canton qui a déterminé la participation à 60 %. Le tableau des tiers bénéficiaires n'est pas publié, car il y en a encore des changements. Il cite les tiers bénéficiaires.

Passé au vote, le crédit de Fr. 350'000,- pour la réfection de la desserte de la Combe Tabeillon est approuvé par 26 voix, sans avis contraire. Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

10. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 85'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le SIS Haute-Sorne et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires (Message n° 96 du Conseil communal au Conseil général du 29 mai 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Pascal Crétin, président du Conseil de surveillance du SIS, communique qu'une commission technique propre au SIS a été chargée d'étudier le remplacement de ce véhicule utilisé pour le transport de personnes. En janvier 2017, le véhicule de transport Toyota Hiace 4x4, de 1998, acquit par le SIS en 2008 a été refusé lors du contrôle technique. Après avoir fait établir un devis de réparation, il s'est avéré que la dépense était trop importante pour un véhicule de près de 20 ans d'âge. Le remplacement d'un véhicule de transport de personnes répond à un réel besoin. Les recommandations actuelles de l'ECA préconisent l'utilisation de véhicules du SIS pour se rendre sur le lieu d'une intervention plutôt que d'utiliser les véhicules privés. L'afflux de véhicules individuels lors d'une intervention pourrait devenir problématique suivant la topographie du lieu d'intervention.

Le coût d'acquisition du véhicule de transport Mercedes-Benz VITO116 CDI est de Fr. 80'000,-, avec du matériel de communication et de signalisation pour Fr. 5'000,-. La demande de crédit porte sur un montant de Fr. 85'000,-. La subvention de l'ECA-Jura se monte à Fr. 42'500,- (50 %). Le solde du financement sera prélevé sur le fonds de réserve du SIS, soit Fr. 42'500,-.

L'autorité de surveillance du SIS Haute-Sorne a préavisé favorablement cet investissement. Le Conseil communal a également préavisé ce crédit favorablement à sa majorité.

La discussion est ouverte.

M. Eric Zuber a appris que la Commune allait remplacer le bus scolaire de Bassecourt. Il demande si une économie pouvait être faite.

Pascal Crétin répond que cela a été envisagé et que l'étude a été faite, mais ce bus ne correspond pas aux critères définis et quant à la subvention ECA. De plus, des modifications auraient été nécessaires.

Passé au vote, le crédit de Fr. 85'000,- pour l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le SIS Haute-Sorne est approuvé par 26 voix, sans avis contraire. Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

11. Prendre connaissance et préavisier la modification du Plan d'aménagement local – Plan de zone, parcelle n° 11 à Soulce (Message n° 97 du Conseil communal au Conseil général du 29 mai 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch relève que le Conseil général est appelé à préavisier la modification du Plan d'aménagement local, concernant la parcelle n° 11 à Soulce. Conformément au plan d'aménagement local, les autorités communales de Haute-Sorne préparent un projet de développement de l'habitat et des activités artisanales locales sur cette parcelle, située dans le vieux village, à l'arrière de la cure et de l'ancienne école. Les autorités communales en charge du dossier ont validé le fait de modifier l'affectation d'une partie de la parcelle n° 11. Ceci implique à retourner à la zone agricole le secteur nord-est, actuellement utilisé par l'agriculture. Une surface de 1'599 m², actuellement en zone centre passera en zone agricole et une surface de 584 m² sera affectée à la zone verte. Ces modifications d'affectations doivent être validées par une procédure de modification du Plan de zones. La présente modification a fait l'objet d'un examen préalable au canton et est soumise à la votation populaire le 24 septembre 2017. Une fois le projet adopté, par la population, il pourra être approuvé par le Service du développement du territoire (SDT) et entrer en vigueur.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Wolfer, groupe PS, dans le contexte du futur développement d'habitat et d'activités artisanales à Soulce, fait quelques propositions qu'elle aimerait voir prises en compte dans le projet de plan spécial qui sera établi pour cette zone sans que cela n'empêche la créativité de l'architecte ou oblige les propriétaires à un investissement financier supplémentaire notoire. Mme Wolfer souhaite que certains aménagements respectueux du patrimoine bâti existant soient adoptés afin de préserver le cachet du village en guidant par exemple le choix de la couleur des tuiles et des façades. Il est important de voir ce qu'il est possible d'exiger pour obtenir une cohérence architecturale entre le vieux village et le nouveau quartier.

Il paraît indispensable à Mme Catherine Wolfer d'encourager le maintien de la biodiversité sur cette zone en intégrant des exigences telles que la plantation d'un ou deux grands arbres par parcelle et l'utilisation d'espèces indigènes pour les haies (pas de thuyas, pas de lauriers). Dans ce cadre, la commission environnement pourrait être sollicitée pour préparer un petit fascicule donnant des informations sur les solutions existantes.

Mme Wolfer souhaite aussi qu'une réflexion soit menée pour voir de quelle manière la commune peut encourager ou exiger l'intégration d'une dimension durable à ces nouvelles constructions dans les domaines de l'économie d'énergie (label Minergie, par exemple), de la production d'énergie solaire ou de la récupération de l'eau de pluie. Ceci d'autant plus que la nouvelle loi sur l'énergie va dans ces sens.

M. Gérard Ruch répond que cela part de bons sentiments, mais il s'agit de contraintes en matière architecturale. Le problème de l'énergie sera discuté. Pour ce soir, le Conseil général est invité uniquement à préavisier la modification du plan d'aménagement local.

Passé au vote, le Conseil général préavise favorablement la modification du Plan d'aménagement local – Plan de zones, parcelle n° 11 à Soulce, par 26 voix.

12. Décider l'adhésion de la déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile (Message n° 98 du Conseil communal au Conseil général du 29 mai 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat rappelle qu'un crédit de 4'000'000 de francs pour la construction de la déchèterie régionale a été accepté en votation populaire le 21 mai 2017. Lors de la séance du Conseil général du 7 février 2017, il avait été décidé de ne pas voter l'adhésion avant de connaître le résultat du vote populaire. Le peuple a accepté ce crédit avec une majorité de 60 %. M. le Maire rappelle que le taux d'adhésion demandé de 62 % ne sera pas atteint. Le projet pourrait donc tomber à l'eau. M. Vallat ajoute que si la Commune adhère au projet, nous pourrions reprendre la discussion avec les communes qui y ont adhéré, même si le taux de 62 % n'est pas atteint. Il faudrait reprendre le dossier et revoir le financement. Le maire en a déjà discuté avec la présidente du SEOD.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) rappelle que le Conseil général avait décidé de discuter de l'adhésion à ce projet et de reporter la décision en tant que telle. Une option qui a paru judicieuse pour avancer dans ce processus par étapes et de connaître, avant de décider l'adhésion, le résultat du vote du crédit de 4'000'000 de Francs. En votation populaire, en date du 21 mai 2017, une majorité claire, près de 60 %, a soutenu la réalisation de cette déchèterie régionale. Sachant que plusieurs communes ont refusé d'adhérer au projet, que le taux de participation de la population de 62 % ne sera pas atteint, M. Ballaman demande quelles seront les répercussions financières pour le contribuable ? De plus, une taxe de Fr. 27,- par habitant était annoncée, il demande quelle sera la répercussion à la hausse de cette taxe ?

M. le Maire répond qu'avec une participation de la population de 62 %, les prestations de la déchèterie coûteront Fr. 27,- par an et par habitant, montant couvert par la taxe de base communale. Selon M. le Maire, on devrait atteindre une participation d'environ 55 %. Même si cette taxe devait monter jusqu'à Fr. 35,-, la Commune pourrait quand même faire des économies sur le traitement des déchets.

M. le Maire ajoute que trois communes doivent encore se prononcer. Les communes qui adhèrent seront réunies pour discuter de la situation.

Passé au vote, le Conseil général adhère au projet de déchèterie régionale par 25 voix, sans avis contraire.

13. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 356'000.- pour l'équipement du plan spécial « Les Montates II » à Glovelier (Message n° 99 du Conseil communal au Conseil général du 29 mai 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch explique que le secteur « Les Montates II » est constitué de trois grandes parcelles (n°s 2084, 2083 et 2016) qui couvrent une surface de 2.2 hectares constructibles. La halle polyvalente de Glovelier, ainsi que son parking sont présents au Sud-Est, le long de la route cantonale et font également partie du périmètre de plan spécial. A l'été 2015, deux entreprises installées dans la commune signent un contrat de promesse de vente pour la parcelle Sud, appartenant à la Bourgeoisie de Glovelier. Dès que le plan spécial et le crédit seront acceptés, l'une des entreprises se tient prête à déposer son permis de construire pour débiter les travaux cette année encore. La réalisation des travaux d'équipements débutera à partir du 3^{ème} trimestre de cette année, sous réserve des oppositions au plan spécial.

M. Gérard Ruch communique encore que le projet va vraisemblablement coûter moins cher que prévu. Il ajoute qu'une autre entreprise souhaite également s'implanter dans le secteur.

Le plan spécial d'équipement « Les Montates » a fait l'objet d'un examen préalable auprès du Canton qui en a approuvé son principe. La phase de dépôt public du dossier est prévue entre mi-juin et mi-juillet. Sous réserve des oppositions éventuelles et après adoption du plan spécial par le Conseil communal, le Service du Développement territorial approuvera le dossier courant septembre 2017.

La demande de crédit porte sur le montant total de Fr. 356'000,-. La part à la charge de la Commune de Haute-Sorne est de Fr. 26'720,-. Il est demandé de donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet. La participation de tiers (propriétaires et canton) se monte à Fr. 319'280,-. Dans la mesure du possible, cette dépense sera financée par les recettes courantes.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le crédit de Fr. 356'000,- pour l'équipement du plan spécial « Les Montates II » à Glovelier est accepté par 26 voix, sans avis contraire. Il est donné compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

14. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Jacqueline Noirjean.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande d'admission au droit de cité de la Commune de Haute-Sorne présentée par Mme Jacqueline Noirjean. Mme Noirjean est née le 13 décembre 1948 à Delémont. Elle a été domiciliée à Delémont jusqu'au 31 mai 2017. Elle vit désormais à Anglet (Département des Pyrénées-Atlantiques, en France). La demande de Mme Noirjean nous a été transmise par le Service de la population le 30 mai 2017. Mme Jacqueline indique qu'elle a pris, par mariage en 1970, l'origine de son mari, qui est Meltingen (canton de Soleure). Après son divorce, en 1983, ce lieu d'origine est resté. Aujourd'hui, elle souhaite « se libérer » de ce lien obsolète. Raison pour laquelle Mme Noirjean souhaite reprendre son lieu d'origine de Bassecourt, aujourd'hui rattaché à Haute-Sorne. Selon la législation en vigueur, l'admission au droit de cité communal, lorsqu'il s'agit de ressortissants d'autres cantons suisses est de la compétence de la commune ou commune bourgeoise. Une fois la promesse d'admission prononcée par l'autorité compétente, le dossier sera transmis au Service de la population pour l'octroi du droit de cité cantonal.

Passée au vote, la demande d'admission au droit de cité de la Commune de Haute-Sorne est accordée par applaudissements.

Mme Nicole Lachat donne connaissance du dépôt d'une question écrite du groupe PCSI, par Mme Geneviève Basset, contresignée par 10 conseillers généraux. La question écrite s'intitule : « Transparence sur les sommes versées aux sociétés locales ».

Mme la Présidente donne connaissance du dépôt d'un postulat du groupe PS, par M. Patrick Ballaman. Le postulat s'intitule « Jeunesse – pas en reste ! »

La question écrite et le postulat sont joints au présent procès-verbal.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Nicole Lachat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme Nicole Lachat lève la séance à 22h45.

Glovelier, le 20 juin 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La Présidente
N. Lachat
Nicole Lachat
Le Secrétaire
Gérald Kraft



Parti socialiste
jurassien



Commune mixte de
Haute-Sorne

Postulat no ~~5~~ 6

Jeunesse – pas en reste !

Avant la fusion de nos 5 villages, chaque entité avait une approche en regard de la jeunesse. Cette approche s'est faite peut-être au travers d'une société de jeunesse, d'un lieu de rencontres ou d'autres actions mises en place par les autorités communales respectives.

Depuis la mise en route de notre grande structure communale, le thème de la jeunesse n'a pas été abordé ou de manière marginale.

La préoccupation s'est à ce jour limitée à la mise en place de dispositions légales. En effet, le conseil général a adopté le règlement de police communal qui prévoit désormais la vidéo surveillance à ses articles 60 à 69.

Ce dispositif permet, cas échéant, d'envisager des mesures de contrôle et par conséquent de répression. Les actes de malveillance régulièrement perpétrés dans les zones sensibles, que cela soit dans les gares ou dans les abords des écoles, pourraient conduire à de telles mesures.

Un contrat ressources est en place avec la police cantonale. Il a aussi ses limites et la police de proximité ne permet pas une réponse à toutes situations.

Aussi, le présent postulat n'a pas pour objectif de se positionner quant à cet état de faits, ni aux mesures envisageables à prendre en terme de répression.

L'objectif visé par cette intervention est de pouvoir travailler en amont et définir une stratégie de prévention. Il y a clairement lieu de favoriser les échanges et organiser un lien entre la jeunesse et les autorités communales.

Nous demandons au conseil communal d'examiner les démarches suivantes :

- Dresser un état des lieux de ce qui est mis en place dans la commune de Haute-Sorne en faveur de la Jeunesse
- Ecouter ce que la jeunesse a à nous dire / recenser leurs doléances
- Proposer des mesures pour mieux accompagner / entourer la jeunesse de notre commune

Je vous remercie pour l'accueil réservé à ce postulat.

Patrick Ballaman
Groupe PS

19.6.2017